



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 74 / 2022  
DU 9 NOVEMBRE 2022

### DÉLÉGATION DE SIGNATURE –YOHANN THIAUX– RESPONSABLE DE LA MAISON DE QUARTIER D'AVESNIÈRES

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-19,

Vu le procès-verbal des élections municipales du 28 juin 2020,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant élection du maire et des adjoints,

Considérant que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le maire peut déléguer sa signature à certains agents publics,

Considérant l'organisation du service commun finances et notamment la mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagement de crédits dans les directions et les services opérationnels,

Que les missions confiées à Yohann Thiaux, statutaire dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, responsable de la maison de quartier d'Avesnières, nécessite l'octroi d'une délégation de signature pour en faciliter l'exercice,

### ARRÊTONS

#### Article 1er

Délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Yohann Thiaux, responsable de la maison de quartier d'Avesnières, à l'effet de signer les engagements financiers inférieurs à 1 000 € HT, pour les achats en section de fonctionnement et en section d'investissement, dans le domaine de l'activité de la maison de quartier d'Avesnières.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Yohann Thiaux, responsable de la maison de quartier d'Avesnières, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Fabrice Martinez, directeur général des services.

#### Article 3

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### Article 4

Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Yohann Thiaux  
responsable de la maison de quartier  
d'Avesnières  
Le

Notifié à Fabrice Martinez,  
directeur général des services  
Le